

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 4

Artikel: Réflexions sur les capitaux suisses et leur investissement dans la zone franc
Autor: Gilliéron, Jean-Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888128>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réflexions sur les capitaux suisses et leur investissement dans la zone franc

PAR JEAN-LOUIS GILLIÉRON

NOTRE problème, c'est l'abondance, disait récemment un banquier suisse à l'un de ses collègues français en évoquant la situation des banques suisses.

Cette remarque, un peu paradoxale, mérite méditation.

En chiffres d'abord, nous remarquons que, pour une population de 4,7 millions d'habitants, la Suisse avait, à fin 1954, une circulation de billets de 5,4 milliards de francs suisses et des dépôts à vue de l'ordre de 9,4 milliards.

A titre comparatif, au même moment, la Banque de France disposait de 2.550 milliards de francs français de billets en circulation et les dépôts à vue des établissements bancaires étaient de l'ordre de 2.700 milliards.

Compte tenu du taux de change, on en déduit que la masse monétaire suisse, par habitant, représente actuellement deux fois celle de la France.

De plus, on constate que les dépôts à terme dans les banques suisses dépassaient 17 milliards de francs suisses le 31 décembre 1954, alors qu'ils n'atteignaient pas 1.400 milliards de francs français en France. Ils étaient donc proportionnellement dix fois supérieurs en Suisse qu'en France.

Cette comparaison est instructive et mériterait d'être mieux connue. Elle illustre partiellement les difficultés immenses auxquelles ont dû faire face les banques françaises dans l'après-guerre, afin de satisfaire les besoins de crédit de l'économie métropolitaine en pleine reconstruction et modernisation et celle de l'Union française dont les besoins d'équipement étaient et restent considérables.

LA Suisse, dont l'équipement immobilier et industriel n'utilise pas tous les capitaux, a dû songer, dès la fin de la guerre, à exporter le surplus disponible. C'est ainsi qu'elle a prêté à

l'étranger, au cours des huit dernières années, quelque 2,7 milliards de francs suisses.

Il était naturel que le Gouvernement français, certaines de ses grandes régies et plusieurs grandes sociétés françaises aient cherché des capitaux sur le marché suisse.

Les banques suisses ont répondu à ces demandes en accordant des crédits pour un montant de près d'un milliard de francs suisses. Elles ont également procédé depuis le mois de mai 1954 à trois émissions d'emprunts obligataires pour le compte de la France se montant ensemble à 87 millions de francs suisses.

De toute évidence, les fonds prêtés à la France au cours de ces huit dernières années sont restés bien au-dessous de ce qu'ils auraient pu atteindre en considérant l'abondance du marché suisse d'une part, et les besoins de la Métropole et de l'Union française d'autre part.

Qu'en a-t-il été des placements privés individuels?

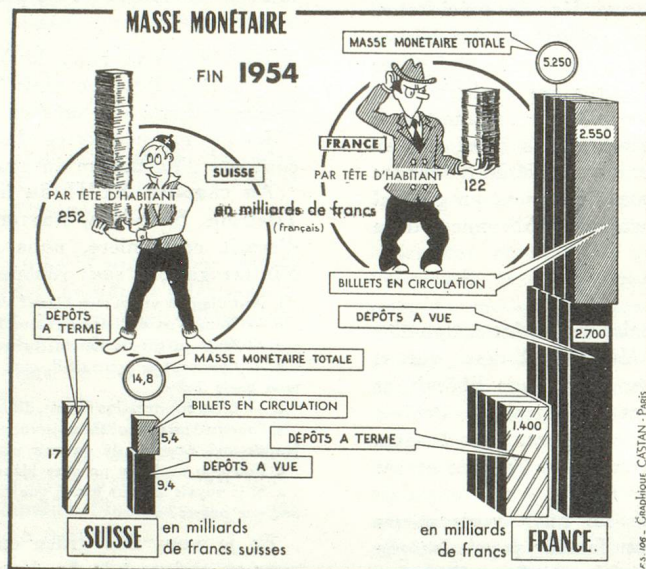
Nous venons de voir qu'en matière de prêts

par émissions obligataires, le premier appel au marché suisse a eu lieu l'an dernier; il est resté limité jusqu'ici.

Il en est de même des investissements dans les sociétés françaises à des fins de placements. Il a fallu attendre le brusque envol de la Bourse de Paris, l'été dernier, pour attirer enfin des capitaux suisses dans les bourses françaises.

En ce qui concerne les prises de participations à titre plus ou moins permanent, leur importance est certaine, mais difficile à chiffrer. Utilisant en général les comptes capital, elles n'ont certes pas représenté ce qu'elles auraient pu être.

Dans une économie exsangue, comme l'était celle de la France au cours de ces dernières années, des injections de capital bien comprises auraient pu permettre à ceux qui les auraient faites des bénéfices appréciables.



Quant aux investissements de caractère immobilier, d'importantes opérations ont été faites en France au moyen de capitaux suisses, soit pour des constructions nouvelles, soit pour des achats de propriétés. Néanmoins, vu les besoins considérables de la construction française et l'importance des capitaux disponibles en Suisse, ils sont restés en dessous des possibilités,

COMMENT expliquer la difficulté qu'il y a à mobiliser les capitaux suisses pour satisfaire les besoins d'équipement français de l'Union française?

Remarquons d'abord que le Ministère des Finances et la Banque de France ont tenu à empêcher toutes demandes de crédit en Suisse, et plus tard d'emprunt, qui n'étaient pas à même de provoquer un apport de devises étrangères et par là d'assurer son service financier. D'autre part, d'elles-mêmes, les grandes sociétés françaises hésitaient à prendre un risque de change que la Banque de France n'acceptait pas de couvrir. Cette politique se justifiait pleinement.

Du côté suisse, si les banques ont toujours gardé leur confiance en la France, il n'en est pas de même des capitaux individuels qui ont montré peu d'empressement à s'investir en France, en raison de leur caractère très particulier, sur lequel il vaut la peine de s'arrêter.

En effet, le capital privé suisse n'est aucunement comparable au capital privé américain ou britannique, hollandais, belge ou français. Dans ces nations, qui disposent d'un empire colonial ou d'une économie de grande envergure, l'argent se gagne relativement aisément. On peut faire courir des risques à l'épargne et l'utiliser en partie en « venture capital ». C'est une nécessité même pour équiper les territoires d'outre-mer en particulier.

Tel n'est pas le cas pour la Suisse.

Les capitaux accumulés dans les banques suisses représentent d'une part l'épargne des Suisses, petite nation sans colonies et sans matières premières, qui s'est acquis une certaine aisance par son travail et son sens de l'économie. Cette épargne est peu disposée à prendre des risques, de quelque nature qu'ils soient.

L'autre épargne déposée dans les banques suisses est celle qui s'y est réfugiée. Ses propriétaires la considèrent comme une réserve à laquelle on ne touche pas, une « poire pour la soif ». Ce n'est pas non plus un capital disposé à courir des risques.

Ce double caractère explique la politique particulièrement conservatrice des banques suisses. Certains la considèrent parfois comme excessive, mais les banquiers ne font, en réalité, que répondre aux vœux de leur clientèle.

C'est pourquoi également les délégations finan-

cières suisses appelées à négocier avec des gouvernements qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pu tenir leurs engagements à l'égard de la Suisse, font souvent preuve d'intransigeance.

C'est aussi ce caractère particulier du capital suisse qui explique l'absence de banques d'affaires en Suisse. Les grandes banques qui disposent pourtant d'importants dépôts à terme se sont limitées à créer, au début du siècle, quelques sociétés holding destinées à financer la construction de centrales hydro-électriques en Suisse et à l'étranger. Malheureusement, les deux guerres, les crises et les nationalisations ont sérieusement éprouvé ces sociétés. Le souvenir de leurs difficultés est resté vivace en Suisse et représente aujourd'hui encore un frein certain des investissements à l'étranger.

CES brèves constatations nous amènent à quelques réflexions générales que nous nous permettons d'esquisser, ou simplement de rappeler.

Dans l'économie actuelle où l'énergie produite sous ses diverses formes distance chaque jour davantage la force humaine, l'importance des capitaux ne cesse de grandir. Toute sage politique vise à en faciliter l'accroissement au maximum et à empêcher leur stérilisation par la thésaurisation ou la fuite à l'étranger. Elle cherche à les *mobiliser* aussi totalement que possible.

Les capitaux étant par définition craintifs et insaisissables, c'est un devoir primordial de tout gouvernement de leur donner tous apaisements pour les garder à la disposition de la nation. Les dépréciations monétaires, les abus fiscaux, l'instabilité politique sont autant de causes qui les font fuir. La France a pu s'en rendre compte, qui a dû redresser son économie après la guerre avec une masse monétaire et des possibilités de crédits à long et moyen terme notoirement insuffisantes.

La méconnaissance de cette simple réalité provoque toujours des fuites de capitaux et ralentit par conséquent le développement de la production d'énergie et de la mécanisation. Elle conduit donc irrémédiablement soit à des restrictions dans les biens de consommation, soit à l'utilisation accrue de l'énergie humaine, comme c'est le cas dans les pays à régime dictatorial.

S'il y a lieu de ménager le capital privé pour l'inciter à jouer le rôle social et économique qui lui est dévolu, encore faut-il rappeler quel est ce rôle et en rendre plus conscients les capitalistes.

Il est, en particulier, un domaine où l'intervention du capital privé est indispensable et urgente : l'équipement industriel des pays sous-développés.

Ces nations, qui sont souvent à l'aurore de leur indépendance, voient les capitaux les quitter en

même temps que l'ancienne administration coloniale et son service d'ordre. Leurs nouveaux gouvernements doivent faire face à des situations économiques inextricables. Le défaut d'armée, le sens national et civique encore peu développé, le désespoir qu'engendre la misère en font des proies toutes désignées pour le communisme en voie d'expansion.

Encourager l'investissement de capitaux privés dans ces pays peut paraître bien illusoire. Il n'en demeure pas moins que si rien n'est fait dans ce sens, les nations occidentales risquent bien de se trouver devant une situation analogue à celle de l'aristocratie lors de la Révolution française, ou du patronat de droit divin lors des révoltes sociales du XIX^e siècle et de la Révolution russe de 1917.

A l'heure actuelle, plusieurs de ces nations reçoivent des prêts de la Banque internationale de reconstruction et de développement, voire une aide des États-Unis. Il y a lieu de compléter cet effort et d'amorcer sans tarder les investissements privés. Il faut obtenir dans ces pays une protection juridique suffisante pour les capitaux à venir, prévoir ou créer un marché de capitaux, assurer le transfert des revenus et le rapatriement des capitaux qui ont rempli leur mission.

Pourquoi cette amorce ne serait-elle pas donnée par les représentants les plus qualifiés et les plus conscients du capitalisme : les grands établissements bancaires, les grandes affaires industrielles et commerciales ?

Dans une période de prospérité telle que celle que nous traversons dans le monde occidental, pourquoi ces sociétés ne mettraient-elles pas un pourcentage de leur bénéfice annuel, par exemple 5 %, dans un fonds individuel ou collectif destiné à des investissements dans ces pays ?

Ainsi, par exemple, si trois grandes sociétés suisses dont l'activité serait complémentaire faisaient ensemble, disons 100 millions de francs suisses de bénéfice par an, elles pourraient mettre 5 millions de francs dans une holding qui créerait des industries nouvelles dans trois ou quatre pays d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie.

Le même processus utilisé par d'autres groupes suisses, scandinaves, allemands, américains (tous pays n'ayant pas la responsabilité de l'équipement économique d'anciennes colonies, protectorats, etc.),

représenterait, en peu d'années, une masse de capitaux très importante qui serait pour les pays bénéficiaires le meilleur remède à la misère.

Il ne s'agirait nullement d'une entreprise charitable. En effet, si les investissements sont bien répartis géographiquement, ils ne représentent pas un risque inconsidéré. Il est possible que par une révolution ou quelque autre événement, l'un ou l'autre de ces investissements soit perdu, en tout ou en partie. Mais il n'y a pas de raison que cette perte ne soit largement compensée par des bénéfices importants dans un autre pays, car lorsqu'une affaire est bonne dans un pays neuf et peu équipé, ses profits sont souvent plus importants que dans les pays disposant d'un équipement industriel complet.

Il s'entend que personne ne saurait ordonner une telle action, mais les gouvernements des nations occidentales pourraient l'encourager en renonçant à imposer les bénéfices ainsi investis, ou en garantissant les risques d'exportation du matériel destiné à ces investissements et commandé dans le pays d'origine des capitaux.

CES quelques généralités sur la mobilisation des capitaux, non seulement suisses, mais occidentaux, nous permettent, pour conclure, de faire allusion à une possibilité éventuelle pour l'économie française d'utiliser le marché suisse des capitaux.

Les besoins d'équipement de l'Union française sont et resteront pendant longtemps considérables. Les seuls capitaux français ne sauraient y suffire. Il faut souhaiter que les capitaux suisses contribuent à cet effort.

Pourquoi, pour commencer, le Gouvernement français n'aurait-il pas recours au marché suisse, pour autant qu'il demeure favorable, et ne contracterait-il pas un ou deux emprunts destinés à l'un ou l'autre de ses territoires d'outre-mer ? Pourquoi ne les garantirait-il pas tout comme la Belgique l'a fait, il y a trois ou quatre ans, pour le Congo belge ?

Ce serait un excellent moyen de faire mieux connaître ces territoires en Suisse et de préparer le terrain à de futurs investissements privés qui pourraient être fructueux grâce à la richesse de ces contrées,

J.-L. GILLIÉRON

